

**COMMUNE  
DE SANCEY**



(DOUBS)

**12 rue du 7 septembre 1944  
25430 SANCEY**

Tél. 03.81.86.32.60  
mairie@sancey.org

**COMPTE RENDU DE RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la commune de SANCEY**

**Séance du 5 avril 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 avril à 20 heures 00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans les conditions définies, sous la présidence de **Frédéric CARTIER**, Maire.

---

**Etaient présents** : CARTIER Frédéric, BIGUENET Thierry, BRAND Yves, CANTIN J.Antide, COUR Christiane, CUENOT Jean-François, DEFASNE Guy, DROMARD Danièle, GRAIZELY Damien, JOUILLEROT Philippe, MANFROI Karine, MARANDET Catherine, NOIROT Eric, POUX Jean-Charles, RENARD Béatrice, RENOUD Virginie, ROUHIER Dominique, ROUSSEY Stéphanie.

**Procuration** : GROSJEAN Alvine a donné procuration à ROUHIER Dominique

**Absent** : GROSJEAN Alvine

**Secrétaire de séance** : J.Antide CANTIN

Le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal

**Ordre du Jour** :

- 01- Désignation du secrétaire de séance
- 02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15/02/2024
- 03- Décisions
- 04- DOB 2024
- 05- Compte administratif 2023
- 06- Compte de gestion 2023
- 07- Affectation des résultats
- 08- Vote des taxes
- 09- Vote budget primitif 2024
- 10- Vote répartition des subventions
- 11- Tirage Jury d'assises
- 12- Vente de bois : reliquat d'affouage
- 13- Convention SGBI-SANCEY pour participation
- 14- Affaires diverses

### **Ajout à l'ordre du jour**

- Vente maison 14 Grande Rue
- Programme travaux forestiers 2024
- Enfouissement des réseaux rue Joseph Montravers

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **01- Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose Madame J.Antide CANTIN comme secrétaire de séance.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **02- Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024 à 20h00**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le PV de la réunion du 15 février 2024 à 20h00.  
En l'absence d'observation, il considère le compte-rendu approuvé.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **03 – Décisions**

#### **a- N° 24/05 du 07/03/2024 : Contrat maintenance et d'hébergement - Catalogue en ligne MICROBIB**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu de confier la maintenance complète ainsi que l'hébergement du catalogue en ligne MICROBIB de type - CMS JOOMLA - OPAC MONOSITE – de notre bibliothèque ;

DECIDE

De donner son accord pour signer ce contrat couvrant la période du 05/03/2024 au 04/03/2025, pour une durée d'un an, et pour un montant de redevance annuelle de 176.00 € H.T (tarif 2024).

**b- N°24/06 du 18/03/2024 : Convention de mise à disposition Salle des Miroirs au Club VITAFÉDÉ**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 4 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'adopter et signer la convention de mise à disposition de la Salle des Miroirs au Club VITAFÉDÉ

DECIDE

- De signer cette convention.

**c- N°24/07 du 28/03/2024 :**

**Echange de terrain, valeur des biens échangés :**

- **avec la Société F.A.C. : Précision apportée à la délibération n°2023\_033**
- **avec le GAEC du Vallon : Précision apportée à la délibération du 15/01/2016**

Le Maire de la commune de SANCEY

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 3 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de SANCEY a délégué à son maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 1 de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. ;
- Considérant qu'il y a lieu d'apporter une précision à la délibération :
  - o n°2023\_033 du 7 juillet 2023 : Société F.A.C.
  - o du 15 janvier 2016 : GAEC du Vallon

DECIDE

- De spécifier que les deux échanges de terrain nommés ci-dessus seront sans soulte

**04 – DOB 2024 :**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que ce document d'Orientation Budgétaire n'est obligatoire que pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Néanmoins, il précise qu'il est opportun de faire un état des lieux de la dette, du personnel, et des bâtiments au moment du bilan 2023.

L'accent est mis sur l'endettement de la commune en dressant un inventaire des prêts depuis 2016 : date de la fusion à fin 2023. Au 31/12/2023, ils sont au nombre de 6 dont 5 à taux fixe et notre capacité de désendettement est de 3.11 années soit la durée théorique que mettrait la collectivité pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

## 05- Compte administratif 2023 :

### - **Compte administratif Commune : DCM 2024\_14**

S'appuyant sur les documents détaillés transmis avec la convocation, l'état récapitulatif des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement 2023 est passé en revue. Un bilan par chapitre est rappelé ci-dessous :

#### Section Fonctionnement - Dépenses

Charges à caractère général	285 278.48 €
Charges de personnel	266 971.61 €
Atténuation de produits	80 101.00 €
Autres charges de gestion courante	424 044.28 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>1 056 395.37 €</b>
Charges financières, Charges spécifiques	23 729.28 €
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 080 124.65 €</b>
Opérations d'ordre entre sections	27 956.78 €
<b>Total</b>	<b>1 108 081.43 €</b>

#### Section Fonctionnement - Recettes

Atténuation de charges	2 110.43 €
Produits des services	217 383.90 €
Impôts et taxes	199 618.37 €
Fiscalité locale	522 532.54 €
Dotations et participations	419 019.20 €
Autres produits de gestion courante	65 545.75 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 426 210.19 €</b>
Produits financiers, Produits exceptionnels	9 887.93 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 436 098.12 €</b>

Auquel s'ajoute le report de fonctionnement de l'exercice 2023 de 646 361.77 €, soit

**Excédent de fonctionnement de 974 378.46 €**

#### Section Investissement – Dépenses

Immobilisations corporelles	223 646.91 € (*)
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>223 646.91 €</b>
Emprunts et dettes assimilées	51 302.07 €
<b>Total dépenses financières</b>	<b>51 302.07 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>274 948.99 €</b>
<b>Total</b>	<b>274 948.99 €</b>

Auquel s'ajoute le report d'investissement déficitaire de l'exercice 2023 de 39 405.18 €, soit **un total de dépenses d'investissement de 314 354.17 €**

(\*) **Détail des opérations d'équipement :**

LIBELLES DU PGME	MONTANT TTC	OBSERVATIONS
Bibliothèque	1 533.46	Achat imprimante, routeur, onduleur, et téléphone
Panneaux voirie	495.66	
PLU	14 427.30	Annonce ER+3 acptes à DORGAT, et 2 à PRELUDE
Travaux forestiers	16 730.60	
Aménagement Rue de Lattre de Tassigny	7 139.94	Solde mission MO à BDP+Wx à CLIMENT TP
Voirie	11 430.00	Renforcement chemin fond de Voye par l'entreprise CUENOT
AMO Local Professionnel	1 608.30	Bornage parcelle F13 par Cabinet COQUARD
Salle des Miroirs et accessibilité Mairie	3 520.20	Solde mission CT+pose cylindre sortie libre IS
Quartier du Long - Voies actives	323.40	Lame panneaux Signaux Girod
Rénov.Logement 63bis Grande Rue	1 653.91	Pose hotte et sèche serviettes
Ordinateurs, serveur, copieur Mairie	1 113.19	Pose onduleur par Azylis
Vidéo protection	28 144.28	2e acpte à Electronique Sécurité+raccordt électriques+fouilles
Tondeuse thermique+tracteur HUSTLER	4 371.60	Taille-haie, élagueuse, perforateur, meuleuse, doseur engrais
Décos Noël	4 825.22	Stalactites+1/2 sapins+décors réfléchissants
Feux comportementaux	56 808.96	1er acpte à CITEOS+Préparation terrasst+raccordt ENEDIS
Réhabilitation 2 logts - 20 rue J.Montravers	34 769.71	Mission MO+désamiantage+Diagnostics amiante+audit énergétique
Reprise pont du Moulin Voître	17 592.00	Mision MO BDP
Rue des Corvées	5 977.40	Terrasst EP à S2BTP+Solde particip.SYDED
Aménagement Place Mairie-Montravers	2 746.04	Etude de faisabilité+annonce ER
DECI	4 800.00	Facture SOPRECO
Fourn.et pose 2 fenêtres bât.JUDO	1 879.20	Dans local loué à EFTV par CANTIN Menuiserie
Fourn.Panneaux affichage	1 756.55	Facture Le Bois avance
<b>TOTAUX</b>	<b>223 646.92</b>	

Section Investissement – Recettes

Subventions d'investissement	273 733.26 € (*)
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>273 733.26 €</b>
Dotations, fonds divers et réserves	130 692.54 €
Emprunts	300 000.00 €
<b>Total des recettes financières</b>	<b>430 692.54 €</b>
<b>Total des opérations pour le compte de tiers</b>	<b>49 423.45 € (*)</b>
<b>Total des recettes réelles d'Investissement</b>	<b>753 849.25 €</b>
Opération d'ordre transfert entre sections.	27 956.78 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>27 956.78 €</b>
<b>Total</b>	<b>781 806.03 €</b>

**Excédent d'investissement de 467 451.86 €**

**(\*) Détail des subventions d'équipement et des opérations pour compte de tiers**

<b>LIBELLES DU PGME</b>	<b>MONTANT TTC</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Aménagement Rue de Lattre de Tassigny	236 057.06	DPT:108 209€+Solde DETR:15000€+solde Région AMI:112 848.06€
Aire de jeux, Place des Platanes	15 014.40	Subvention LEADER 80 %
Zéro papier	2 783.60	Subv.DETR 30%
Ordinateurs	5 036.20	Solde subv.DETR 30 %
Feux comportementaux	14 842.00	Amendes de police
Sancey l'Eglise Opérations cpte tiers	49 423.45	Solde AMI Part Sancey
<b>TOTAUX</b>	<b>323 156.71</b>	

Monsieur Yves BRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint a été élu pour la présentation du compte administratif Commune 2023.

Le Conseil Municipal constate la concordance entre le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif.

Après examen du document, l'Assemblée, à l'exception de Monsieur le Maire, qui se retire au moment du vote, approuve et vote le compte administratif Commune Sancey à l'unanimité (18 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 18 voix*

**- Compte administratif EAU : DCM 2024\_15**

Monsieur Yves BRAND, 1<sup>er</sup> Adjoint a été élu pour la présentation du compte administratif Eau Sancey 2023.

Le Conseil Municipal constate la concordance entre le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif.

Après examen du document, l'Assemblée, à l'exception de Monsieur le Maire, qui se retire au moment du vote, approuve et vote le compte administratif EAU Sancey à l'unanimité (18 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 18 voix*

**06 – Compte de gestion 2023**

**- Compte de gestion Commune : DCM 2024\_16**

Monsieur le Maire présente le compte de gestion COMMUNE Sancey 2023 de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal constate la concordance entre le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif.

Après examen du document, l'Assemblée approuve et vote le compte de gestion de la COMMUNE Sancey à l'unanimité (19 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 025025

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC VALDAHON - BAUME-LES-DAMES

ETABLISSEMENT : SANCEY  
ETAT : II-2

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70900 - SANCEY

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	-71 007,56		506 857,04		467 451,86
Fonctionnement	689 869,33	43 507,56	328 016,69	31 602,38	974 378,46
<b>TOTAL I</b>	<b>618 861,77</b>	<b>43 507,56</b>	<b>834 873,73</b>	<b>31 602,38</b>	<b>1 441 830,32</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
70930-LOTISSEMENT LA PRAIRIE SANCEY					
Investissement	-26 985,84		58 588,22	-31 602,38	
Fonctionnement	-16 547,58			16 547,58	
<b>Sous-Total</b>	<b>-43 533,42</b>		<b>58 588,22</b>	<b>-15 054,80</b>	
<b>TOTAL II</b>	<b>-43 533,42</b>		<b>58 588,22</b>	<b>-15 054,80</b>	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
70911-PAU DELEG SANCEY					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>Sous-Total</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>575 328,35</b>	<b>43 507,56</b>	<b>893 461,95</b>	<b>16 547,58</b>	<b>1 441 830,32</b>

#### - Compte de gestion EAU : DCM 2024\_17

Monsieur le Maire présente le compte de gestion EAU Sancey 2023 de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal constate la concordance entre le compte de gestion de la Trésorerie et le compte administratif.

Après examen du document, l'Assemblée approuve et vote le compte de gestion EAU Sancey à l'unanimité (19 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **07- Affectation des résultats Commune : DCM 2024\_18**

Le Conseil Municipal constate les résultats suivants :

- pour la section d'investissement : un excédent de 467 451.86 €,
- pour la section de fonctionnement : un excédent de 974 378.46 €,
- un solde de restes à réaliser déficitaire de 977 500.00 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats :

- au compte 001 « *Excédent d'investissement reporté* », la somme de 467 451.86 €,
- au compte 1068 « *Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé* », la somme de 510 048.14 €,
- et au compte 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », la somme de 464 330.32 €.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **08- Vote des taux des impôts directs locaux : DCM 2024\_19**

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, le Maire décide de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.98 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.51 %

Charge le Maire :

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Voté pour un avis favorable par 19 voix*



**09- Budget Primitif 2024****- Budget primitif Commune 2024 : DCM 2024\_20**

Le Maire propose de voter le budget par chapitre. Les différents lignes de chaque chapitre sont passées en revue :

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2024 - COMMUNE -</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Charges à caractère général	380 500.00 €	
Charges de Personnel, cotisations	303 000.00 €	
Autres charges de gestion courante	454 500.00 €	
Atténuation de produits	82 000.00 €	
Charges financières	27 000.00 €	
Charges spécifiques	1 000.00 €	
Dotations aux amortissements	20 500.00 €	
Virement à la section Investissement	335 500.00 €	
Excédent antérieur de fonctionnement reporté		464 330.32 €
Produits de services		100 669.68 €
Impôts et taxes		170 000.00 €
Fiscalité locale		460 000.00 €
Dotations et participations		354 000.00 €
Autres produits de gestion courante		55 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 604 000.00 €</b>	<b>1 604 000.00 €</b>
<b>Investissement</b>		
Dépenses d'équipement	2 365 000.00 €	
Remboursement d'emprunts	71 000.00 €	
Opérations d'ordre entre sections (chap.041)	20 000.00 €	
Excédent antérieur d'investissement reporté		467 451.86 €
Produits de cessions		35 000.00 €
Dotation fonds et réserves		540 048.14 €
Subventions d'investissement		1 037 000.00 €
Emprunts et dettes		1 000.00 €
Virement de la section de fonctionnement		335 500.00 €
Opérations d'ordre entre sections (chap. 040-041)		40 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 456 000.00 €</b>	<b>2 456 000 .00 €</b>

Après étude des comptes, les membres présents adoptent et votent le budget primitif de la commune de SANCEY à l'unanimité (19 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

**- Budget Primitif EAU 2024 : DCM 2024\_21**

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2024 - EAU -</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Charges à caractère général	5 000.00 €	
Produits de services		5 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>

Le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif 2024 -EAU- de la commune de SANCEY.

Après étude des comptes, les membres présents adoptent et votent le budget primitif -EAU- de la commune de SANCEY à l'unanimité (19 voix pour).

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **10- Répartition des subventions : DCM 2024\_22**

Le Maire informe l'Assemblée que la répartition des subventions est détaillée dans l'annexe IV -B8- du Budget communal 2024.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité (19 voix pour) le versement des subventions aux différentes associations.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

#### **11- Tirage Jury d'assises : DCM 2024\_23**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que conformément à l'arrêté préfectoral n° 25-2024-02-08-00001 en date du 8 février 2024, relatif au recrutement des jurys d'assises pour l'année 2025.

Il convient de procéder publiquement au tirage au sort de 3 personnes à partir de la liste électorale de la commune qui constitueront la liste préparatoire des jurés d'Assises.

Après tirage au sort, les noms suivants sont proposés :

- MOREL Océane,
- FRANCHINI Pascal,
- FRANCHINI Nelly

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

## **12- Vente de bois : reliquat d'affouage : DCM 2024\_24**

Monsieur le Maire et le responsable de la commission forêts font part à l'Assemblée que suite à la vente de bois par soumission cachetée en date du 15/03/2024 concernant un reliquat d'affouage, les adjudicataires suivants ont été retenus :

-NOIROT Jérôme	Lot 02	60.00 €	Lot 08	55.00 € (parcelle 86)
	Lot 10	26.00 €	Lot 11	35.00 € (parcelle 86)
-DEVAUX Denis	Lot 04	95.00 €	Lot 06	65.00 € (parcelle 86)
-DEVAUX Roger	Lot 07	85.00 € (parcelle 86)	Lot 19	35.00 € (parcelle 90)
-MICHELI Frédéric	Lot 12	138.60 € (parcelle 86)		
-CLERC Alain	Lot 14	190.80 € (parcelle 86)		
-NOIROT Maxime	Lot 15	160.00 € (parcelle 69 et 73)		
-MAITA Gaston	Lot 16	66.00 € (parcelle 70)		
-NOIROT J.Claude	Lot 17	35.00 € (parcelle 85)	Lot 18	45.00 € (parcelle 79)
-VERDOT Joël	Lot 01	80.00 € (parcelle 86)		

Soit la somme de 1 171.40 €

Après délibération, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité des membres présents et représentés cette vente de bois (reliquat d'affouage) pour un montant total de 1 171.40 €

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

## **13- Convention SGBI-SANCEY pour participation : DCM 2024\_25**

Monsieur Le maire donne lecture de la convention fixant les modalités de répartition entre le SGBI et les communes membres du SGBI pour l'encaissement des participations.

Après échanges et débats, l'Assemblée approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, la convention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

## **14 – Vente Maison 14 Grande Rue : DCM 2024\_26**

Monsieur Le Maire fait part à l'Assemblée que Monsieur Sébastien PONCEOT et Mme Mélanie TRICHARD ou toute société s'y substituant souhaitent acquérir la maison située 14 Grande Rue, cadastrée section D n°36 et 37.

Le Maire rappelle que la Commune a acheté cette maison à France Domaines par acte notarié le 28 mars 2024. Il propose un prix de vente à 28 000 € avec ajout de deux clauses dans l'acte de vente, à savoir :

- "Réhabilitation du bâtiment en habitation suivant les règles de l'art dans un délai de 3 ans, sous peine de retour de la totalité du bien en propriété communale" aux frais exclusifs de M. Sébastien PONCEOT et Mme Mélanie TRICHARD ou toute société s'y substituant ;

- Concernant la parcelle D37, une condition particulière stipulant que la surface de 75 m2 de ladite parcelle sera mise à disposition des administrés avec création de 3 places de parking

Après délibération, les membres du Conseil Municipal présents et représentés valident cette vente au prix de 28 000 € avec ajout des deux clauses dans l'acte de vente décrites ci-dessus, et autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **15-ONF – Travaux forestiers : DCM 2024\_27**

Le Conseiller délégué à la forêt présente le projet des travaux retenu en commission, en concertation avec l'agent de l'Office National des Forêts, en charge de la forêt communale :

Intervention en futaie irrégulière, nettoyage manuel, travaux préalables à la régénération, fourniture et mise en place de plants, dégagement de plantation avec création de cloisonnements, travaux de maintenance, sapins de Noël.

Le montant total des travaux s'élève à 35 743.60 € HT, soit 39 317.96 € TTC.

L'expose entendu, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme de travaux,
- Décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **16-Enfouissement des réseaux Rue Joseph Montravers : DCM 2024\_28**

Le 3<sup>e</sup> Adjoint présente le dossier à l'Assemblée. Monsieur Baptiste Regnaud du SYDED a envoyé son offre pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la mairie jusqu'au croisement avec la rue Entre Deux Sents.

Dans le cadre de travaux de sécurisation du réseau basse tension, le SYDED finance 100 % des travaux électriques et des tranchées et réfection de fouilles. La commune peut profiter de ces travaux pour enfouir les réseaux aériens. Le Syded a établi un chiffrage approximatif, et la part communale estimée serait de :

- Pour le réseau d'éclairage public : 27 500.00 € HT,
- Pour le réseau de télécommunications : 31 000.00 € HT.

L'exposé entendu, l'Assemblée donne son accord de lancer une étude plus approfondie auprès du SYDED.

*Voté pour un avis favorable 19 voix*

### **17-Affaires diverses :**

Le Maire donne lecture des lettres de remerciements de Maud Rouhier et de la famille Marandet.

Le Maire informe l'Assemblée :

- du changement de locataire au 30 avril 2024 au 63 Grande rue. Nolan GUEZENNEC occupera l'appartement au 1<sup>er</sup> mai 2024,
- du passage du Tour d'Alsace Cycliste dans notre commune qui aura lieu du mercredi 24 au dimanche 28 juillet 2024,
- de l'inauguration du Bâtiment Le Patronage le vendredi 3 mai 2024 en présence de M.LARCHER.

### **18- Tour de table :**

#### ***Agenda :***

Opération brioches (ADAPEI) : mardi 9 et jeudi 11 avril 2024

Journée nettoyage : samedi 27 avril 2024 de 8 h 30 à 11 h 00 – RDV fixé au périscolaire

Soirée fête des mères : vendredi 24 mai 2024

Elections européennes : dimanche 9 juin 2024 – un nouveau tour de garde par bureau va être envoyé

Samedi 07 septembre 2024 – Après-midi : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération – Obtention de la labellisation par la Préfecture

Repas des Aînés : dimanche 15 décembre 2024

#### ***Patronage :***

Bons retours des spectacles qui ont eu lieu au Patronage

Remerciements à J.François pour la fabrication des décorations de Pâques, papillons et rayonnages dans le placard du Patronage

Achat de l'aspirateur dorsal pour le ménage du Patronage

#### ***Divers :***

La dictée du tour a eu lieu le 22 mars 2024 au groupe scolaire en prévision de la 6<sup>e</sup> étape du Tour de France Féminin qui sera de passage à Sancey le 16 août 2024 ;

La réfection de la rue des Plaines est partiellement finie, les accotements seront terminés prochainement ;

Le pont de Voître est rénové, la route est barrée pendant un mois et demi.

Fin de séance : 22 h 05

**La Secrétaire**  
**J.Antide CANTIN**



**Le Maire**  
**Frédéric CARTIER**

